

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—E.—U., \$3.50.

Tout semestre commencé se paie en entier.

On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XIII.

No. 26.

JEUDI, 29 JUN 1882

Prix du numéro : 7 centins.—Annonces, la ligne : 10 centins

Toute communication doit être affranchie.

Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par un bon sur la poste.

AVIS

L'administration de *L'Opinion Publique* fait appel aux abonnés retardataires et les prie de payer ce qu'ils doivent dans le plus bref délai. Elle regretterait d'user de sévérité à l'égard de ceux qui ne répondraient pas à cet appel. Les améliorations qui ont été faites à ce journal ont demandé et demandent tous les jours beaucoup de dépenses. Les abonnés en tiendront compte à l'Administration, elle ose l'espérer. *L'Opinion Publique* est une publication nationale qui mérite d'être encouragée. Ses nouveaux propriétaires feront tous les efforts possibles pour répondre au désir de tous ceux qui leur donneront leur patronage. Rien n'est changé quant aux conditions d'abonnement : Pour le Canada, \$3.00 par an ; pour les Etats-Unis, \$3.50.

S'adresser à la CIE LITHOGRAPHIQUE BURLAND, Bureaux de *L'Opinion Publique*, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

À PROPOS DU 24 JUIN !

C'est vraiment heureux que la fête nationale soit arrivée cette année sur les pas des deux armées politiques qui rentrent au camp. Les joyeuses fanfares de la Saint-Jean-Baptiste jetant au ciel leurs notes patriotiques, vont alléger notre atmosphère encore pleine des derniers cris des vainqueurs et des vaincus. Que les uns et les autres, se couronnant aujourd'hui de feuilles d'érables, montent ensemble au Capitole, et se rappellent qu'avant d'être rouges ou bleus, ils sont Canadiens ! D'ailleurs, sur ce champ de bataille de la politique, c'est souvent celui qui est élu à rester chez lui qui finit par avoir le plus gagné. Et vous, orateurs populaires, qui, au dire des journaux, vous vous êtes joliment écrasés à tour de rôle, oubliez vos harangues discordantes pour entonner à l'unisson le grand hymne en l'honneur de nos gloires nationales. Dites-vous que si vous avez fait à propos de la protection un libre échange de gros mots, c'était pour rire, et embrassez-vous.

* * *

La Saint-Jean-Baptiste, avec son déploiement de bandières, sa musique, ses processions allégoriques, c'est—outre l'évocation d'un glorieux passé, un appel à l'union, un dénombrement des patriotes—le grand spectacle de la masse qui ne saurait s'en offrir un autre. Le peuple qui s'y presse y cherche autant son plaisir que le devoir à remplir envers sa patrie. Ne l'en blâmons pas ; s'il est un amusement permis, c'est bien celui que le 24 juin nous ramène avec les splendeurs d'un soleil qui semble fait exprès pour les Jean-Baptiste.

* * *

Est-ce à dire que nous trouvons tout beau, tout bien dans cette explosion patriotique du 24 juin ? Disons toute notre pensée. Cette démonstration, tout d'élan, de spontanéité, laisse pour nous beaucoup à désirer. Elle a trop le caractère d'un feu de paille. Elle ne remplit son but qu'à demi. A notre sens, elle devrait avoir au-dessus de son caractère simplement démonstratif un but pratique. Pourquoi ne pas profiter de l'enthousiasme du moment pour battre monnaie au bénéfice d'une œuvre nationale ? Pourquoi la Saint-Jean-Baptiste, qui ne produit qu'un acte éphémère, ne serait-elle pas doublée d'une société de colonisation permanente ? Pourquoi gaspiller, disons plutôt user, toute notre énergie en manifestations extérieures, qui ont sans doute un objet excellent, mais qui sont incomplètes ? La Saint-Jean-Baptiste sans un but de bienfaisance, c'est comme la foi sans les œuvres. Cette fête, dans les conditions actuelles, a rendu jadis de grands services, mais il faut aujourd'hui doubler son utilité, suivant le principe que toute œuvre qui reste stationnaire rétrograde, parce qu'elle ne suit pas la loi du progrès.

Les sociétés nationales, transformées en sociétés de

colonisation, feraient merveille. Il est d'usage, dans les villes et même dans les campagnes, de prélever une taxe volontaire pour défrayer les dépenses de la fête. Si dans cette circonstance on demandait de doubler la taxe, dont une moitié irait à la colonisation, qui oserait s'y refuser ? Ce n'est pas lorsqu'on s'affirme comme patriote que l'on reculerait devant un si léger sacrifice ? Personne, assurément, ou bien le patriotisme n'est qu'un mot vide de sens.

* * *

Parlons-nous assez de colonisation à la Chambre, sur les hustings et dans les journaux ? Et que faisons-nous pour cette œuvre ? Peu de chose, hélas ! Nous rougirions de faire connaître ce que la grande et riche cité de Montréal donne pour aider nos jeunes gens qui veulent s'établir sur nos terres encore incultes ! Et cependant, nous sommes toujours prêts à blâmer tous les gouvernements qui n'en font, dit-on, jamais assez pour retenir les enfants du sol au pays. Les gouvernements ont atteint les limites des libéralités permises pour cette œuvre : il incombe au public de le secourir.

* * *

Un comité permanent, qui siègerait deux fois par mois, et qui s'occuperait de tout ce qui intéresse notre avancement national, en dehors de la politique, cela va sans dire, aurait une belle mission à remplir. Il y a çà et là, en dehors de la province de Québec, des groupes de Canadiens bien importants qui ont réussi à se maintenir jusqu'ici, grâce à bien des causes différentes. Mais qui nous dit, qu'à l'avenir, la population étrangère devenant plus dense autour d'eux, ils ne subiront pas l'influence du voisinage. Il appartiendrait à ce comité de s'occuper de ces groupes éloignés de nous et d'y faire sentir notre influence en répandant parmi eux des journaux français ou en les engageant à se fonder des organes de publicité. L'émigration européenne, qui verse maintenant ses flots plus pressés sur nos rives, augmentera tellement les autres populations, que nous n'avons pas le moyen de perdre un seul groupe de Canadiens. Notre influence dépend de notre nombre, de la conservation intacte de toutes nos forces, puisque nous ne pouvons pas compter sur un surcroît de populations venant de France. Ne serait-ce pas aussi l'œuvre de ce comité de s'occuper de ces grands intérêts en même temps que de ceux de la colonisation !

* * *

Lacordaire disait que l'association, au XIXe siècle, est le levier que cherchait Archimède pour soulever le monde. Il n'y a qu'à jeter les yeux autour de nous pour voir la puissance de l'association, hélas ! surtout pour le mal. Voyez la franc-maçonnerie européenne, son immense influence, le carbonarisme en Italie, les orangistes en Irlande ! Est-ce que le mal seul doit se servir de ce levier ? Pourquoi les amis de l'ordre ne s'associeraient-ils pas à ciel ouvert pour accomplir de grandes et bonnes œuvres ?

* * *

La création de comités permanents nous paraît plus désirable que les grandes démonstrations du genre de celles de 1874 et de 1880. Elles ont eu leur bon côté ; elles ont mis en relief l'éloquence de plusieurs de nos compatriotes. Mais en dehors de cela, qu'en est-il resté ? En 1874, on a passé une foule de résolutions qui n'ont rien résolu. Il en a été un peu de même en 1880. On croyait qu'il résulterait un grand bien de la visite des Canadiens des Etats-Unis à leur patrie. Il n'en est sorti aucun effet pratique. Nous avons toujours été sur ce point de l'avis de M. Ferd. Gagnon, de Worcester, qui a signalé le danger qu'entraînerait la présence des Canadiens émigrés dans nos campagnes. Loin d'y rester, ils sont retournés là-bas en donnant à leurs amis d'ici l'envie d'aller les rejoindre.

Que l'on fasse venir ici les délégués de tous les groupes canadiens, c'est bien, et cela rentre dans le plan des comités permanents avec lesquels ils seraient appelés à coopérer.

* * *

Nous espérons voir s'organiser un ou plusieurs de ces

comités dont nous venons de parler. C'est une idée qui doit faire son chemin. Il ne lui manque qu'un homme d'initiative pour la faire accepter, et cet homme il existe à coup sûr. Qu'il se lève et agisse. En 1834, il y avait à Montréal et à Québec, deux comités composés de députés de la Chambre d'Assemblée et chargés de surveiller nos intérêts. Ils siégeaient dans l'intervalle des sessions et se communiquaient ce qui se passait à Montréal et à Québec. Nous avons sous les yeux copie des procès-verbaux de leurs délibérations et d'une partie de leur correspondance. Pourquoi ne ferait-on pas revivre ces comités, ou n'en fonderait-on pas d'analogues ? Il s'agissait alors de conjurer de grands dangers, d'obtenir de grandes réformes politiques. Le danger pour notre nationalité existe toujours, mais sous une autre forme. Les hommes d'autrefois ont fait preuve du plus grand dévouement pour l'éloigner. La situation actuelle exige autant de vigilance, mais moins de sacrifices. Il ne s'agit que de délier un peu les cordons de la bourse. Si l'intérêt est le mobile de nos actes, le sacrifice est la mesure des actions méritoires. La foi sans les œuvres est lettre morte ; et il n'y a dans l'ordre du patriotisme que ce qui coûte qui vaille quelque chose.

A. D. DECELLES.

L'ART DU CONFÉRENCIER

Au cours d'une des séances de l'Institut Royal à Ottawa, M. Sulte fit une conférence sur un point entièrement ignoré de l'histoire du Canada. Sans notes, sans documents, servi seulement par sa prodigieuse mémoire, il tint, une heure durant, son auditoire choisi sous le charme de sa parole. C'était un véritable tour de force, si l'on considère le sujet traité. O vous tous qui vous occupez de l'histoire du Canada, que pourriez-vous dire sur ce chapitre : *Les interprètes de Champlain* ? Il est à parier que vous ignoriez que Champlain se fut assuré du secours d'une dizaine de truchements pour s'entretenir avec les différentes tribus sauvages. M. Sulte a développé son sujet avec une abondance de détails, une limpidité d'expressions, un assemblage de preuves qui ont étonné les membres de l'Institut Royal, hommes blasés, et un peu durs à la détente admirative. "C'est merveilleux," nous disait, au sortir de la séance, M. Louis Fréchette, et c'est l'appréciation que nous avons retrouvée chez tous les auditeurs de M. Sulte.

Cette conférence fit naître dans l'esprit d'un des principaux officiers de l'Institut l'idée que l'on devrait encourager les conférences de ce genre, improvisées sur un sujet quelconque. Nous serions heureux de voir ces conférences se populariser parmi nous. Mais nous le désirons sans y compter. Il est bien plus difficile de se tirer d'une improvisation que d'un discours préparé à l'avance, car elle exige beaucoup plus d'études. Qu'on ne se méprenne pas ; on n'improvise bien que lorsque l'on possède son sujet à fond, avec tous ses détails et avec tous ses aspects. Il faut avoir dans la tête des munitions pour quatre heures afin d'arriver à tirer un feu roulant d'une heure. Lorsqu'un homme de talent est pénétré de son sujet, et n'a que l'embarras du choix pour ses développements, il peut alors, mais alors seulement, se lancer dans les audaces de l'improvisation. Son esprit devient comme une machine à haute pression qu'il n'a plus qu'à contrôler pour qu'il lui fournisse avec une abondance qui fait la force du discours improvisé, l'ordre et le classement des matières. Est-ce là de l'improvisation ? C'est ce que l'on est convenu d'appeler de ce nom, mais ce n'est pas l'improvisation telle que l'entendent une foule de nos meilleurs orateurs. Celle-là veut dire parler sans préparation et même infailliblement à de retentissants fiasco.

Sulte improvise avec succès sur l'histoire du Canada ; mais comme il nous le disait lui-même, c'est une mine qu'il creuse et fouille en tous sens depuis vingt-cinq ans. Voilà pourquoi c'est prodigieux de l'entendre discourir, et voilà aussi pourquoi si jamais une de nos universités ou une de nos grandes institutions fondait une chaire d'histoire du Canada, elle ne saurait mieux faire que d'y appeler notre jeune historien, dont l'éloquence et la science ne devraient pas être le partage quasi exclusif de la capitale.

L'ILE PERROT ET SES ENVIRONS

ESSAI HISTORIQUE

(De 1672 à 1872)

PAR T.-NAP. LE MOYNE, P^{tr}e., BEAUHARNOIS

PREMIÈRE PARTIE

Histoire civile

(Suite)

Trafic des liqueurs.

Nous l'avons dit plus haut, il y avait à cette époque, 1672, date de la concession faite au gouverneur Perrot, nombre de soldats licenciés, appelés *colontaires* ou *travailleurs*, qui vivaient à la journée, menaient la vie libertine et errante et trafiquaient *l'eau de feu* avec les naturels du pays.

Perrot profita des mauvaises dispositions de ces gens-là pour se créer une fortune.

Dans cette prévision, comme sa commission de gouverneur était révocable, il se fit solliciter par son oncle Talon des lettres du roi (Louis XIV), qui le feraient indépendant des Seigneurs. Colbert, en effet, lui fit dresser cette commission royale en 1671. (1)

Dès lors Perrot contribua plus que personne, au moins dans les îles de Montréal et Perrot, à cette révolution de mœurs chez le colon, qui pour un temps fut le scandale des gens de bien. Il serait cependant injuste de tenir les seigneurs de l'île de Montréal responsables de ces abus. Ils ne l'avaient appelé à cette charge de gouverneur que sur le bon témoignage de M. Talon.

Noblesse oblige. M. Perrot ne devait pas l'oublier. Mais la passion est puissante maîtresse et mauvaise conseillère.

Devenu puissant et indépendant, Perrot se livra librement au trafic des liqueurs avec les sauvages de la Présentation (2) et de Gentilly. "Pour mieux réussir," dit l'abbé Faillon, et recevoir plus sûrement les pelletteries des mains des sauvages, il avait établi un magasin au-dessus de l'île de Montréal, sur le chemin par où ils avaient coutume de passer, ce qui devait leur éviter la peine de les porter à Ville-Marie. Le lieu qu'il avait choisi était une île du fleuve Saint-Laurent, qui, de son nom, fut appelée *l'île Perrot*; "il envoyait même de là des hommes dans les bois pour courir après les chasseurs." (3)

Étant gouverneur de Montréal, il ne pouvait se fixer dans cette île, ni surveiller lui-même son commerce. Il y plaça le sieur de Brucy, sergent de sa compagnie. C'est de lui que tient son nom la pointe ouest de l'île où passe le Grand-Tronc et appelée "Bois de Brucy." Il était chargé d'échanger les liqueurs contre les pelletteries que les sauvages et les *colontaires* lui apportaient. Ces derniers s'approvisionnaient sur l'île.

De l'autre côté de la rivière, au nord et en face de l'île Perrot, le gouverneur-trafiquant établit un autre comptoir qu'il confia aux soins de M. de Berthe, sieur de Choilly, enseigne de sa compagnie. (4) Il avait lui-même obtenu des seigneurs de Montréal, en 1672, la concession de tout ce fief, à titre de noblesse.

Il est pénible de penser que cette démoralisation s'exerçait sur les sauvages aux temps mêmes que les missionnaires donnaient leur sang pour les rendre chrétiens.

L'établissement de ces deux comptoirs était le moyen sûr d'arrêter, d'accaparer toutes les fourrures des sauvages descendant le fleuve et l'Outaouais.

Ce sont les deux établissements que Courcelles visita avec son parti en revenant de son fameux voyage au lac Ontario, en 1671. (5)

C'est dans cette visite à l'île Perrot, que M. Courcelles fut informé du commerce illicite du gouverneur, enivrant les sauvages du Long-Sault (sur l'Outaouais) et laissant sa garnison désertir le poste pour courir les bois—et tout cela à son profit.

M. de Courcelles s'en plaignit amèrement.

M. de Bretonvilliers, de son côté, regretta d'avoir fait choix d'un tel gouverneur. Ce n'était cependant pas tout.

La hardiesse de Perrot en vint à ce point qu'il ne craignait pas d'emprisonner arbitrairement le juge Migeon, venu avec LeMoyné et Leber lui faire des remontrances au sujet de son trafic. L'insolence brutale, qu'il exerça même à l'égard des seigneurs de Montréal, nous laisse à penser ce qu'a dû être la suite de son gouvernement.

L'abbé Faillon parle de la colère qu'il fit à l'endroit de M. de Frontenac lorsque celui-ci voulut pousser un établissement à Katarakoui pour y traiter les pelletteries. Perrot voyait en cela une concurrence nuisible au comptoir établi sur son île—de là ses violences.

Le scandale en vint à ce point, que le conseil dut intervenir et défendre de porter des liqueurs dans les bois. L'arrêt fut affiché à Lachine (1675), afin que la défense arrivât à la connaissance des trafiquants de l'île Perrot.

Bien qu'il rendit lui-même une ordonnance à l'effet d'interdire ce trafic à tous ceux qui n'étaient pas domiciliés dans Montréal, et sous peine de 50 livres d'amende, M. Perrot poussa l'impudence jusqu'à continuer à favoriser lui-même les coureurs de bois. Comme ses 1800 lbs. d'appointement ne suffisaient point à son train de vie, il donnait "aux affidés des permissions écrites, appelées *congés*, pour aller, sous couleur de chasse, faire la traite avec les sauvages dans le bois," moyennant bénéfice pour lui sans doute.

Cette conduite indigne devait recevoir son châtiment. Toujours au sujet de son commerce, des démêlés surgirent entre lui et Frontenac, au cours desquels les sieurs Bizard, lieutenant des gardes, et LeBer, furent jetés en prison par Perrot, sans aucuns procédés judiciaires.

A son tour, M. de Frontenac, dissimulant une entente cordiale, fit venir M. Perrot à Québec et l'enferma prisonnier dans le château St-Louis (1674).

Durant sa détention, M. Perrot ne cessa de protester, faire des requêtes pour récuser ses juges et demander que le Conseil le renvoyât au roi. Les conseillers étaient en effet entre les mains de M. de Frontenac, des instruments de vengeance. Ils finirent cependant par se refuser à cette faiblesse.

Le document suivant fera mieux saisir cette difficulté :

Arrêt du Conseil Supérieur de Québec, qui ordonne que les causes et moyens de prise-à-partie et de récusation fournis par le sieur Perrot contre le gouverneur, seront joints au procès et envoyés en cour pour être jugés par qui il plaira au roi, du sixième septembre, mil six cent soixante-quatorze. (1)

"Le conseil étant assemblé où étaient haut et puissant seigneur Messire Louis de Buade Frontenac, chevalier, comte de Palluau, etc., et messieurs de Tilly, Damours, de Peiras et de Vitré, conseillers en icelui, et le substitut du procureur-général.

"Les sieurs Chartier, lieutenant-général en cette ville; Bazire, agent de la Compagnie des Indes Occidentales; de la Ferté, ci-devant conseiller du dit conseil; de la Martinière, juge de Beauport et de Notre-Dame des Anges, et Rageot, greffier en la juridiction ordinaire de cette ville, ayant été mandés par le dit seigneur gouverneur, de l'avis du conseil, suivant l'arrêt du troisième de ce mois de relevé, lesquels ayant pris séance, le dit seigneur gouverneur a dit que l'on était assemblé en conséquence de la protestation faite par le dit substitut contre autre arrêt premier rendu, le dit jour troisième de ce mois, sur les causes et moyens de prise-à-partie fournis par le sieur Perrot, gouverneur de l'île de Montréal, contre le dit seigneur gouverneur, et de récusation contre les dits sieurs de Tilly, de Peiras et de Vitré, pour délibérer s'il ne seroit pas à propos d'expliquer le dit arrêt et prononcer seulement sur les dites causes de prises-à-partie et récusations dont il étoit seulement question, sans entrer en la matière principale comme il a été fait par le dit arrêt, par lequel il est dit que le procès sera parachevé d'instruire par Messieurs les commissaires qui l'ont commencé, pour être le tout avec la prise-à-partie et récusations envoyé en cour afin d'y être jugé; et ce fait, se seroit le dit seigneur gouverneur retiré, ainsi que les dits sieurs de Tilly, de Peiras et de Vitré.

"Et ayant été mis sur le bureau, par le secrétaire du conseil, une requête du dit sieur Perrot contenant des raisons contre le dit seigneur gouverneur, ensemble de nouveaux moyens de récusation contre le dit sieur Chartier, il a été trouvé à propos de prier le dit seigneur gouverneur de rentrer, ainsi que les dits sieurs de Tilly, de Peiras et de Vitré, ce qu'ayant été fait, lecture faite de la dite requête, le dit seigneur gouverneur a dit que la compagnie a une entière connaissance qu'il n'a dit ni fait ce qui est exposé par la dite requête et lui en demande acte; et le dit sieur Chartier a dit qu'il n'a aucune difficulté à se retirer, mais proteste de se pourvoir contre le dit sieur Perrot en réparation. Et se sont les dits seigneur gouverneur, sieur de Tilly, de Peiras, de Vitré et Chartier retirés.

Signé : F. F.

"Ce fait, la dite requête ayant été mise en délibération, et où le dit substitut, le conseil déclare que les personnes appelées s'excusant sur leur incapacité pour ne juger pas les dites causes de prise-à-partie et de récusations, le dit seigneur gouverneur dit seulement que le conseil les avoit trouvés capables d'en juger, et qu'ils jugeroient ou payeroient l'amende; dont est acte.

(1) "Arrêts et Règlements du conseil supérieur de Québec, et ordonnances et jugements des intendants du Canada," tome 2, p. 54 et 55.

"Vu ensuite le dit arrêt du troisième de ce mois ci-titulé; et l'acte de la protestation du dit substitut; tout considéré :

"Le conseil, expliquant le dit arrêt, a ordonné et ordonne que les causes et moyens de prise-à-partie et de récusations seront envoyés en cour pour être jugés par qui il plaira au roi, et que le procès y sera joint pour donner les éclaircissements nécessaires pour porter jugement sur les dites causes de prise-à-partie et récusations, et cependant que l'instruction du procès sera continuée par les sieurs commissaires qui l'ont commencé, sans préjudice des causes de récusation données contre le dit sieur de Tilly, l'un d'iceux."

Signé : —

(A suivre.)

LE GÉNÉRAL DE CHARETTE

Le général baron de Charette, accompagné de Mme la baronne et de M. le comte de Larocheffoucault, est arrivé à Montréal mardi, 20 courant, vers dix heures du soir. Une magnifique adresse fut présentée au général par M. le Dr Piché, vice-président de l'Union Allet. Le général, ému, y répondit admirablement bien. Ses dernières paroles furent couvertes par une triple salve d'applaudissements.

M. le Dr Piché présenta aussi à madame la baronne de Charette un magnifique bouquet de roses blanches et jaunes, couleurs du Souverain Pontife.

Le général et sa suite montèrent dans une voiture attelée de deux chevaux blancs qui les attendaient à la porte principale de la gare. Les vivats redoublèrent et la procession se remit en marche aux accords harmonieux de la bande du 65^{ème}.

La rue Bonaventure, depuis la gare jusqu'à la rue McGill, était remplie par une foule compacte. Les hourras éclataient partout sur le passage de la voiture qui portait le brave général.

Rendu dans ses splendides appartements de l'hôtel Richelieu, le général fut appelé sur le balcon par le peuple massé sur la place Jacques-Cartier.

Il parut, et, d'une voix vibrante, il agita son chapeau en criant : "Hourra pour le Canada et les Canadiens ! Vive le Canada !"

La foule répondit par des bravos, et les musiciens jouèrent l'air de *Vive la Canadienne*.

Cette mélodie, qui paraissait être connue du général, l'émotionna et il battit des mains en s'écriant : Bravo ! bravo !

Les Zouaves furent invités par le général de Charette à se rendre dans la salle à dîner du Richelieu, et M. Charles Thibault prononça un discours à la foule assemblée sous le balcon.

Dans la salle à dîner, le général invita les Zouaves à rompre leurs rangs et à venir causer avec lui à la bonne franquette. Il leur dit : "Approchez, mes amis, nous allons causer ensemble."

Les Zouaves entourèrent leur ancien commandant. Celui-ci leur exprima toute la joie qu'il éprouva de les revoir. Il leur dit que l'ovation que l'on venait de faire dépassait tout ce que son imagination pouvait rêver. Son cœur de catholique, de Français et de Vendéen battait à l'unisson de celui des Canadiens.

La devise des Zouaves et du soldat catholique devait être : Faire son devoir et mourir pour son drapeau. Il espérait rencontrer plus tard ses compagnons d'armes pour la souveraineté pontificale et le trône des Bourbons.

L'assemblée se dispersa vers minuit.

SA VISITE À SAINT-BARTHÉLEMY

Mercrèdi, 21.—A neuf heures a. m., le général baron de Charette, en compagnie du bureau des Zouaves, laissait Montréal pour se rendre à Saint-Barthélemy, où l'attendait M. l'abbé Moreau, ex-aumônier du régiment canadien à Rome.

Après le déjeuner, M. de Charette est allé au couvent des Sœurs de la Congrégation, où religieuses et élèves déployèrent tout leur zèle pour recevoir dignement l'hôte illustre qui venait au milieu d'elles.

Une des élèves du couvent présenta au visiteur distingué une jolie adresse, dans laquelle, au nom des religieuses et de ses compagnes, elle le remercia de l'honneur qu'il leur faisait, en daignant bien venir au milieu d'elles, et leur donna le plaisir de voir un homme dont les grandes qualités, les talents et le courage lui avaient acquis un nom justement célèbre dans les annales de son pays.

Une autre élève présenta au général un splendide bouquet qu'elle accompagna de paroles appropriées à la circonstance.

M. de Charette répondit ensuite d'une manière qui surprit tout en charmant ses auditeurs.

Les citoyens de Saint-Barthélemy ont aussi présenté une adresse au général qui les remercia cordialement des bonnes paroles qu'ils avaient exprimées à son égard.

Ensuite, M. de Charette se rendit, avec ses amis, à Saint-Justin, paroisse voisine de Saint-Barthélemy, où

(1) "Histoire de la Colonie fr." t. 3.

(2) Ils étaient réunis en une bourgade importante.

(3) "Histoire de la Colonie" t. 3.

(4) Quelques années avant, De La Salle avait établi à Lachine un comptoir pour faire la traite légitime des pelletteries avec les sauvages.

(5) Ce parti se composait du gouverneur Perrot, Champagne (sergent de sa compagnie), M. de Varennes, Chs. LeMoyné de Longueuil et quantité de gentilshommes. Le but était d'aller intimider les Iroquois chez eux. Perrot faillit périr dans l'un des rapides au-dessus de Lachine.

LeMoyné s'aboucha avec les Iroquois à la "Pêche-des-Anguilles."



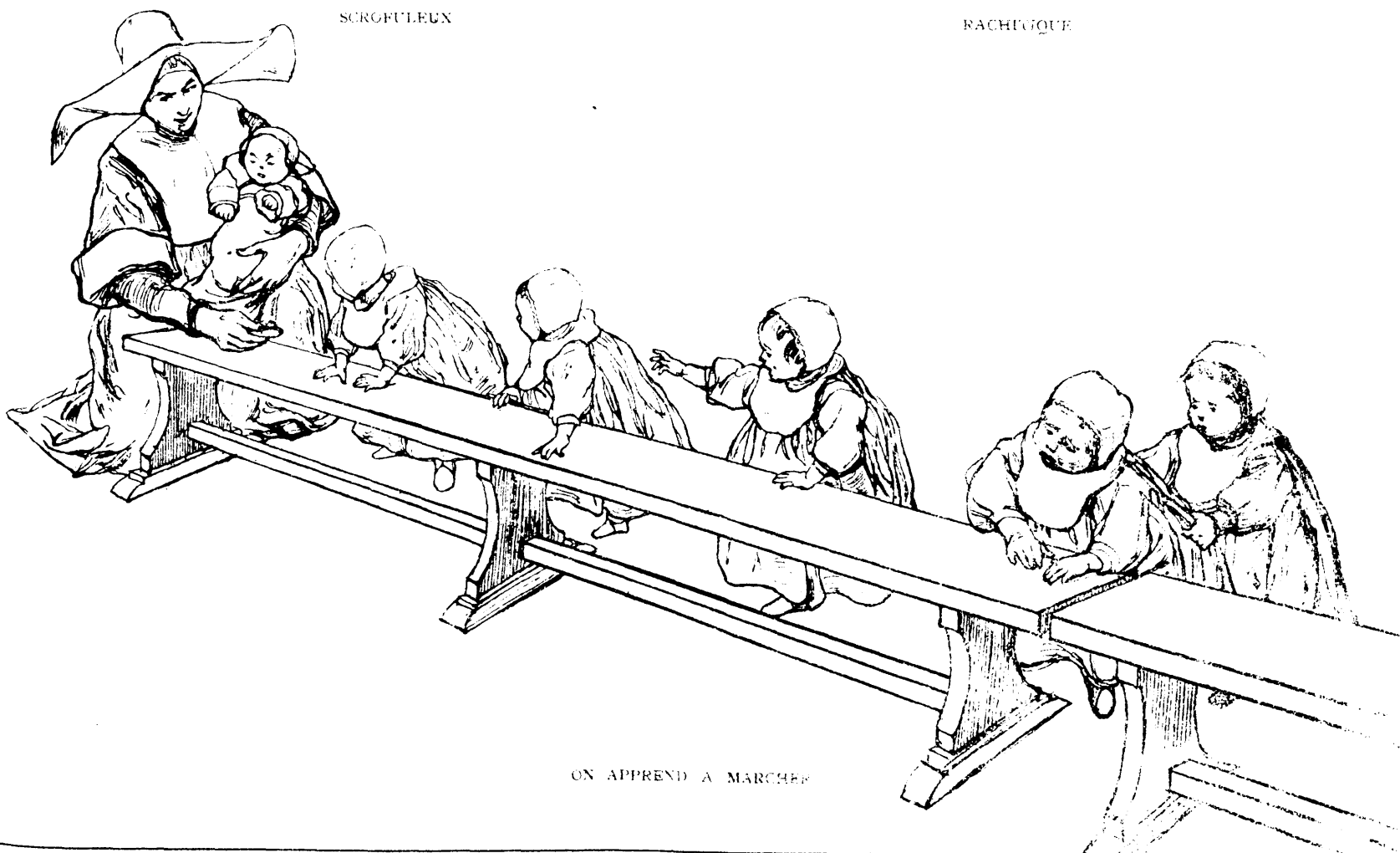
LE REPAS DES SEVRÉS



SURCULÉUX



RACHIGQUE



ON APPREND A MARCHER

LES ENFANTS TROUVÉS

le curé, M. Gérin Lajoie, ex-zouave, fut on ne peut plus heureux de le revoir.

Les citoyens de cette paroisse présentèrent à leur illustre visiteur une adresse où ils exprimaient leur plaisir de le voir au milieu d'eux.

Le général visita quelque peu le village, puis il s'embarqua pour Montréal, où il arriva le même soir vers 9.30 heures.

SA RÉCEPTION À SAINT-HYACINTHE

Jeudi, 22.—Ce matin, une foule immense encombra la gare du Grand-Tronc, à Saint-Hyacinthe, pour être témoin de l'arrivée du convoi spécial de Montréal, contenant le général, madame la baronne, le comte de la Rochefoucault et un bon nombre de Zouaves et de citoyens de Montréal.

Le convoi entra en gare vers 8½ heures, au milieu des applaudissements et des vivats des spectateurs.

M. de Charette fut reçu par Sa Grandeur Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, le Maire et le Conseil. On lui présenta ensuite une adresse à laquelle il répondit en peu de mots, mais sut toucher le cœur de ses auditeurs par ses paroles éloquentes.

Une adresse fut aussi présentée aux Zouaves. M. le vice-président Piché y répondit.

On se rendit ensuite à la cathédrale où une grande messe fut chantée avec une pompe et un éclat extraordinaires.

Les Zouaves ont ensuite traversé en corps plusieurs rues de la ville.

C'est M. de Charette lui-même qui a couronné les élèves du collège de Saint-Hyacinthe, où avait lieu la distribution des prix.

Vers 4 heures p. m., tous les Zouaves se sont réunis pour recevoir le rapport de leur bureau.

Il y avait 120 Zouaves présents.

A 6 heures eut lieu le banquet.

On y proposa plusieurs santés. Le général répondit à quelques-unes avec la grâce et l'éloquence qu'on lui connaît.

Dans la soirée, feux d'artifices et processions aux flambeaux.

Vers 10 heures, le général et les Zouaves prirent le convoi de Montréal où ils arrivèrent à minuit.

SOIRÉE DANS LA SALLE ACADÉMIQUE DU GÉSU

Vendredi, 23.—Le général a visité l'Union Catholique, qui l'a reçu dans la salle académique du Gésu.

Il y avait foule. La fanfare de M. Lavigne avait prêté son concours et accueillit le général, à son entrée, par un des plus beaux morceaux de son répertoire.

Une magnifique adresse fut présentée à M. de Charette par M. Mignault, président de l'Union Catholique.

Le général répondit en termes appropriés et des plus heureux, comme aussi à l'adresse anglaise qui lui fut lue ensuite par le Dr Guérin, président du *Catholic Club*.

Le chœur du collège Sainte-Marie et la bande du 65^e exécutèrent aussi plusieurs morceaux de chant et de musique.

Cette séance a été des plus intéressantes et fait le plus grand honneur à l'Union Catholique et au collège Sainte-Marie.

BANQUET OFFERT AU GÉN. DE CHARETTE PAR LES ZOUAVES PONTIFICAUX ET LES CITOYENS DE MONTRÉAL

Samedi, 24.—Plus de deux cents personnes étaient présentes à ce banquet, samedi dernier, dans la magnifique salle de l'hôtel Richelieu.

L'élite de notre société canadienne a voulu donner à M. de Charette, en cette circonstance, une preuve de l'estime et de l'admiration qu'elle a pour lui. Le banquet, présidé par M. Napoléon Renaud, s'est ouvert à 8 h. p. m. M. Renaud avait à sa droite, à la table d'honneur, le général baron de Charette, Son Honneur le Maire Beaudry, l'hon. P. O. Chauveau, l'hon. L. O. Taillon, M. P. P., l'hon. Alex. Lacoste, M. le Dr Hingston, M. P. B. Mignault, président de l'Union Catholique de Montréal, Son Honneur le Recorder de Montigny, le premier Zouave, M. McGown, M. Gustave Drolet, etc.

A la gauche du président étaient M. le comte de la Rochefoucault, l'hon. juge Loranger, l'hon. sénateur Trudel, M. le colonel Ouimet, M. P., l'hon. Is. Beaubien, M. P. P., M. Sévère Rivard, etc.

Le manque d'espace ne nous permet pas de mentionner les noms des autres personnes présentes, mais nous pouvons dire encore une fois que les professions libérales, le commerce et l'industrie, étaient des mieux représentés à cette démonstration. Après le dîner, le président se leva et proposa un toast en l'honneur du Pape. Cette santé fut bue avec beaucoup d'enthousiasme.

On entonna l'hymne à Pie IX, que tous les Zouaves chantèrent en chœur.

Vint ensuite le toast à la reine, suivi du chant national anglais, *God save the Queen*.

Son Honneur le maire Beaudry, chargé de proposer la santé du clergé, fit un historique des bienfaits de

tous genres que le clergé avait prodigués au peuple canadien depuis la cession du Canada à l'Angleterre.

M. l'abbé James Lonergan, en réponse au toast porté par M. Beaudry, expliqua sa présence à cette fête, raconta les progrès que le clergé avait fait faire à l'éducation, et présenta les hommages du clergé canadien au brave des braves, au vaillant chrétien qui, au prix de son sang et au péril de sa vie, avait défendu les droits méconnus de la papauté.

M. de Montigny, en sa qualité de premier Zouave canadien, proposa la santé du général baron de Charette.

Dans un éloqu岸 discours, qui provoqua à plusieurs reprises les applaudissements des auditeurs, il raconta les hauts faits d'armes et les actes de courage et d'héroïsme accomplis par l'illustre, le brave général, dans ses campagnes en Italie pour la défense du Saint-Siège, et en France lors de la guerre franco-prussienne.

M. de Charette se leva au milieu des applaudissements répétés de tous les convives. Il remercia les citoyens et les Zouaves de cette splendide fête qu'ils lui donnaient. Il dit qu'il ferait faire un livre d'or de toutes les adresses qu'on lui avait présentées depuis son arrivée en Canada, et qu'il se ferait une gloire de le montrer à qui voudrait le voir, pour prouver que dans la Nouvelle-France on n'avait pas encore oublié le beau style du siècle de Louis XIV.

Le colonel Ouimet proposa la santé des Zouaves. M. le chevalier Laroque y répondit.

A la santé de la presse, répondit M. L. O. David, puis l'hon. juge Loranger proposa la santé des dames. M. Chagnon répondit à cette santé.

Le banquet était particulièrement bien ordonné, sous la direction de l'excellent maître d'hôtel de cet établissement, M. Beauchamp.

LA MESSE AU GÉSU

Dimanche, 25.—L'office du dimanche matin, au Gésu, s'est fait avec l'éclat des grandes fêtes à l'occasion de la visite du général de Charette.

L'autel et le chœur étaient parfaitement décorés. On distinguait parmi les décorations le drapeau des Zouaves à Patay, avec la devise : *Cœur de Jésus, saluez la France*.

Le R. P. Hyacinthe Hudon officiait, et le sermon fut prononcé par le R. P. Hamon, directeur de l'Union Catholique, qui continua sa série d'entretiens sur la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Le sujet prêtait aux allusions : le prédicateur ne manqua pas d'en faire, et à la bataille de Patay, où l'étendard du Sacré-Cœur fut arboré pour la première fois par les Zouaves de Charette, et à Paray-le-Monial, où il fut transporté ensuite. Le révérend Père put parler aussi, sans avoir besoin de faire ni transition ni digression, de l'état présent de la France et de la lutte qui s'y fait entre le *cléricalisme* et la Révolution.

Ce sermon fut très goûté, et il eût plus d'une fois soulevé, sans la sainteté du lieu, les applaudissements de l'auditoire spécial qui était réuni là.

De cet auditoire faisaient partie Son Honneur le maire Beaudry et un grand nombre de nos premiers citoyens, magistrats, députés, sénateurs, ministres, fonctionnaires, tout le 65^e, dont les officiers, le colonel Ouimet et le major Hughes en tête, escortaient le général et madame de Charette.

Le chœur du Gésu chanta avec beaucoup de succès une messe mixte, avec *Gloria* et *Credo* de Mercadente, *Sanctus* et *Agnus* de Gounod.

LE LEVER

Dans l'après-midi, plus de 250 personnes ont serré la main du général.

DÉPART

Le général de Charette nous a quitté. Sa visite a fait naître des sympathies extraordinaires dans la ville de Montréal. Depuis le jour de son arrivée, où des milliers de citoyens l'attendaient à la gare, jusqu'à celui de son départ, il y a eu une suite continue d'ovations et d'acclamations enthousiastes. Ceux qui ont eu l'avantage de le voir et surtout de l'entendre, n'oublieront jamais l'impression qu'il leur a fait.

Nous ne l'oublierons pas, et de son côté nous avons l'intime persuasion que le général de Charette se souviendra toujours des quelques jours qu'il a passés à Montréal.

LES APPARTEMENTS DU GÉNÉRAL

M. Durocher, propriétaire de l'hôtel Richelieu, a droit à beaucoup d'éloges. Les huit appartements qu'il a fait préparer pour le général de Charette et sa suite, avaient quelque chose de princier. La grande salle de réception, le salon et la salle à manger méritent une mention toute spéciale. Ils étaient ornés de magnifiques tableaux représentant les combats de Patay et du Mans, où le général commandait les troupes pontificales. L'élegant boudoir et les chambres à coucher étaient meublées avec un goût exquis.

Rien n'a été épargné pour donner tout le confort possible à nos hôtes distingués.

La procession de la Saint-Jean-Baptiste

Depuis 1874 les Canadiens-Français fêtent leur fête nationale d'une toute autre manière qu'antérieurement à cette date. Anciennement nous tenions à montrer à nos compatriotes de nationalité étrangère notre force numérique ; maintenant nous avons à cœur de leur faire comprendre quel est notre caractère, quelles sont nos aptitudes et nos qualités, nous ne cachons même pas nos défauts. Au 24 juin, chaque année, c'est la nation qui passe dans les rues de notre ville. L'artisan, le journalier, le commerçant, l'homme de profession, tout est un peu représenté d'une manière plus ou moins bien réussie. Nos amusements, nos jeux, trouvent même place dans le défilé.

CHARS ALLÉGORIQUES

Le nombre des chars allégoriques augmente chaque année.

Cette fois, les diverses sociétés Saint-Jean-Baptiste rivalisaient de zèle. C'était à qui d'entre elles auraient eu le plus beau char allégorique, le plus beau drapeau, les insignes les plus riches. Et il fallait voir, dans chaque paroisse, les magnificences des chars allégoriques des différentes sociétés industrielles.

INDUSTRIE

Pendant que chaque paroisse avait son char portant le petit Jean-Baptiste traditionnel, aux longs cheveux blonds et bouclés, chaque société se faisait connaître en exerçant son industrie sous les yeux mêmes des spectateurs.

Les mécaniciens, fabricants d'engins ouvraient la marche. Les chevaux qui traînaient leur char allégorique étaient cachés dans un immense engin de carton imitant parfaitement la locomotive de nos chemins de fer.

Les potiers, travaillant à leur métier, suivaient immédiatement, et venaient après eux les fabricants de chaudières à vapeur.

Tous les métiers étaient dignement représentés.

Les cordonniers avaient trois chars allégoriques. Le premier dans la paroisse du Sacré-Cœur, le second dans la paroisse de Sainte-Brigide et le troisième dans la paroisse de Saint-Henri.

Les fabricants de cigares roulaient la feuille de tabac avec une ambition qui n'était dépassée que par celle des gamins qui, sur la rue, voulaient attraper les cigares qu'on leur jetait à profusion.

Les perruquiers-coiffeurs faisaient la barbe en pleine rue sous la toile de leur char, et travaillaient à qui mieux mieux aux frisons noirs et blonds que plus d'une de nos dames auraient voulu voir s'étaler sur son front. Ils avaient deux chars.

Les commerçants de foin pressaient le foin, et lorsque nous les avons vus, ils avaient déjà deux échantillons de foin pressé qui n'attendaient qu'un acheteur.

Tout le monde a porté un intérêt marqué au char allégorique des corroyeurs. C'était un étalage de peaux les mieux passées, teintes en différentes couleurs.

"L'antique foulon" avait son char, et vous entendiez au loin le pan-pan régulier de la perche tombant sur l'étoffe qu'elle pressait. Les travailleurs chantaient gaiement, et comme c'était fête à l'atelier, ils s'étaient donné le luxe d'engager des joueurs de violons qui faisaient danser deux bonnes vieilles, dont toute l'occupation consistait à regarder travailler les hommes.

Les amateurs de chevaux et de harnais ont pu voir une belle exhibition de harnais et de selles dans le char des selliers.

Des machines à coudre de toutes espèces, des manufactures de Williams et Wanzer, étaient en pleine opération dans trois chars. Pour la première fois des jolies canadiennes montraient publiquement leur talent de couturière.

Deux chars de carrossiers avec tout l'outillage de l'atelier. Les ébénistes polissant des panneaux luisants et fabriquant un pupitre mignon.

Puis, les cloutiers, les couvreurs sur le toit d'une maison d'une dizaine de pieds carrés ; les briquetiers construisant une maisonnette de dimension à peu près analogue ; les forgerons battant sur l'enclume, ferrant un petit cheval paisible ; les bouchers exhibant de gras moutons et les charpentiers jouant de la hache à grand tour de bras.

Puis encore ne faut-il pas oublier les boulangers et leurs petits pains chauds qu'ils distribuaient à droite et à gauche ; les confiseurs aux doigts sucrés brassant la crème, pétrissant la pâte et exhibant les pains de Savoie au sucre ; les typographes enfin—notre cauchemar à nous qui corrigeons leurs épreuves—ils y étaient malgré un contre-temps qui a failli leur empêcher de se joindre aux autres sociétés. En partant de l'endroit où était leur char allégorique, l'essieu s'est brisé sous le poids de l'énorme presse à vapeur qu'ils devaient mettre en opération dans le trajet et ils se virent forcés de ne se servir que d'une petite presse à bras. Ils n'ont pu entrer dans la procession que vers neuf heures et demie.

Vient encore une autre classe d'industriels que nous mentionnons en dernier lieu, mais qui pour nous a une

importance majeure. Il s'agit des porteurs de journaux. Trente d'entre eux environ étaient installés commodément dans un grand char, pliant des journaux qu'ils distribuèrent gratuitement ce jour-là.

Voilà pour l'industrie. Le commerce était moins bien représenté. Les épiciers et les marchands de bois avaient leurs chars. Les marchands de bois ne s'étaient pas contentés d'un char allégorique. Seize voitures remplies de bois de toute espèce suivaient le char, et les connaisseurs s'accordaient à dire que c'étaient les plus riches échantillons qu'ils avaient jamais vus.

CHARS HISTORIQUES

Notre histoire fournissait aussi des sujets précieux et intéressants. Plusieurs chars représentaient les premières années de la colonie. Le village Saint-Jean-Baptiste s'est surtout distingué sous ce rapport. Un char représentait les sauvages que Jacques Cartier a trouvés à Stadacona lors de sa visite sur nos rives ; un autre char portait deux personnages représentant Jacques Cartier et Christophe Colomb.

Dans une vieille calèche de cinquante ans d'existence un habitant à la tuque bleue, et sa vieille coiffée de l'énorme capuche ; c'était le bon vieux temps.

On avait encore Jacques Cartier et un sauvage se défiant de la peau blanche abondant sur ses terres, puis les anciens pompiers de 1850, que représentaient une trentaine d'enfants.

Enfin la France était représentée par trois petites filles se tenant debout par la main.

BRIGADES DU FEU

Les pompiers de St-Henri et du village St-Jean-Baptiste, en grande tenue, et suivis de leurs pompes et échelles. Ces deux brigades méritent d'être spécialement mentionnées.

DÉFILÉ DE LA PROCESSION

A huit heures précises la procession se mettait en marche, passant par les rues Craig, Saint-Denis, Sainte-Catherine, Visitation, Dorchester, Maisonneuve, Ontario, Saint-Denis, Sainte-Catherine, Saint-Laurent et Notre-Dame.

Des arcs de triomphe avaient été érigés sur tout le parcours. Le faubourg Québec, surtout, s'est montré d'un patriotisme à faire parler les richards de la rue Saint-Denis. On voyait des arcs presque à tous les coins de rues. Toutes les maisons étaient décorées. Les drapeaux français, anglais, américain, canadien flottaient de tous côtés. On lisait une foule d'inscriptions patriotiques, telles que "O Canada, mon pays, mes amours" "L'union fait la force" "Restons Canadiens," etc., etc.

MESSE

A midi moins cinq minutes, la messe solennelle commençait, chantée par M. l'abbé Dorval, curé de l'Assomption. L'église Notre-Dame avait revêtu ses plus beaux ornements, les jubés étaient décorés d'étendards et de drapeaux entourés de feuilles d'érable. Au fond de l'église était placée une magnifique image de saint Jean-Baptiste, encadrée dans une guirlande de feuille d'érable.

Monseigneur Brondell, évêque de Vancouver, rehausait par sa présence l'éclat de la fête. Un chœur de 500 à 600 voix remplissait les banquettes à l'orgue. Les élèves du collège de Montréal étaient là en grand nombre, beaucoup d'amateurs s'étaient joints aux chœurs du chœur de Notre-Dame. Tous, sous l'habile direction le messire Durocher, chantaient avec un ensemble remarquable la messe du second ton harmonisée par messire Perrault.

M. l'abbé J.-B. Proulx, professeur du collège de Ste-Thérèse, monta en chaire après l'Évangile et prit pour texte de son sermon ces paroles de l'Évangile : *Quis putes, puer iste erit ?* "Que pensez-vous que sera cet enfant ?" Le défaut d'espace nous empêche de publier ici ce sermon, qui a été très admiré.

L'APRÈS-MIDI

Dans l'après-midi, le mauvais temps a empêché le comité de la Saint-Jean-Baptiste de donner les amusements promis.

A deux heures pas moins de trois mille personnes s'étaient rendues sur les terrains de l'exposition. L'orage passé, le président de la Saint-Jean-Baptiste a fait une courte allocution, et M. Emond a organisé, sur le champ, des courses à la brouette et des courses dans les poches. Il était cinq heures et demie lorsque les courses commencèrent. Il s'agissait de courir un quart de mille dans une position très périlleuse et les assistants se sont retirés après avoir bien ri aux dépens des coureurs.

BANQUET

Le soir il y a eu grand banquet à l'hôtel Richelieu.

Cueilli sur l'album d'un gouteux :

"Pendant la première moitié de notre vie, le vin nous monte à la tête. Pendant la seconde, il nous descend dans les jambes."

NOS GRAVURES

Les enfants trouvés

La gravure que nous donnons aujourd'hui représente dans sa partie supérieure le repas des sevrés. Les enfants sont assis les uns à côté des autres et boivent leur lait dans des timballes de métal. L'un d'eux a laissé échapper la sienne, et dans son désespoir, s'étant renversé en arrière, il pousse des cris désespérés. Au bas de la page une sœur apprend à marcher aux enfants. Assise au bout d'un long banc sur lequel les bébés s'appuient pour aller à elle, elle les appelle d'un sourire caressant et doux. Au centre, sur deux fauteuils, sont deux pauvres enfants, victimes de maladies héréditaires qui ne pardonnent pas.

Le convoi d'un enfant en Finlande

L'aïeule est assise à côté de la mère, morne et silencieuse. A l'arrière, le grand-père tient la barre, tandis qu'auprès du cercueil, où dort à jamais l'enfant qui n'est plus, la petite sœur, un bouquet à la main, songe, triste et rêveuse, aux légendes lugubres qu'elle a entendu raconter.

La rivière est large et la route est longue, pour arriver à l'île où l'enfant va reposer de l'éternel sommeil. Au loin l'horizon s'étend, perdu dans les brumes du Nord, qui s'estompent doucement et se perdent dans une insensible dégradation. Les têtes des malheureux parents qui composent ce lugubre convoi, prennent sur ce fond vague un accent d'autant plus personnel, un relief des plus saisissants.

CHOSSES ET AUTRES

A quelles extrémités la politique peut amener un littérateur !

A propos de M. Gambetta, nous lisons dans un journal communal de France les lignes suivantes :

"Astuce et perfidie, c'est tout Gambetta ! on dirait d'un singe qui aurait sucé le lait d'un serpent !"

Les mamelles d'un alligator, voilà qui vaut le :

"Sa main était froide comme celle d'un serpent."

le :

"Nous autres, gentilshommes du moyen âge !"

et le :

"N'oublions pas, messieurs, que nous partons pour une guerre, dont les fatigues seront longues, pour la guerre de Trente ans !"

LA CUISINE DE LA REINE D'ANGLETERRE.—Il y a d'abord un premier commis qui a un salaire de sept cents louis sterling par année, et sa pension par-dessus le marché ; il a quatre assistants-commis, un messenger et une femme d'aide. Il y a en outre le cuisinier en chef, qui a un salaire de sept cent cinquante louis sterling, quatre autres cuisiniers recevant £350 chacun, quatre apprentis gagant £150 à £250 chacun, deux assistants-cuisiniers, deux individus chargés de faire rôtir les viandes, quatre de les faire bouillir, trois femmes dont les fonctions consistent à aider les cuisiniers, un commis de magasin et quatre autres employés. Il y a le département des confiseries qui est composé d'une douzaine d'employés, le département du linge, celui de la bière et des vins, dont le chef a £500 par année, celui des garçons de table, de la vaisselle, du bois et du charbon, qui emploient une quarantaine de personnes, dont les salaires varient de £125 à £500 sterling. Au-dessus de cent personnes en tout. Tout ce monde est logé et nourri au château. La vaisselle de Sa Majesté vaut environ £3,000,000, quinze millions de piastres. Les gens qui ont la garde de ces trésors ont besoin d'être bien payés pour ne pas être tentés.

Trente-deux ans, bientôt.

Je sais bien que c'est l'âge où la beauté et le talent de la femme sont dans tout l'éclat de leur rayonnement ; mais le document reste pour l'avenir et je connais pas mal de divas qui auraient profité de ce que la trente-deuxième année n'était pas encore accomplie pour répondre : "Trente-un ans... et même moins."

Un jour, Mlle Mars comparut comme témoin devant la chambre correctionnelle de Rouen.

L'audience était dirigée par un magistrat peu galant :

—Votre âge ? dit-il.

—.....ante ans, répondit Mlle Mars, en escamotant habilement la syllabe compromettante.

Le président se tourna vers le greffier, et froidement :

—Écrivez cinquante ans.

—Quarante ! s'écria la grande comédienne d'une voix qui fut cette fois brève et claire.

Je vous jure que si elle avait eu entre les mains un flacon de vitriol, ce président aurait passé un bien vilain quart d'heure !

Les Américains excellent dans l'art de la réclame ro-

manesque. Celle-ci, que le *Mot d'Ordre* donne pour vraie, est, en tous cas, un des chefs-d'œuvre du genre.

Un citoyen de Richmond, nommé Sorel, se rend au bureau de police et déclare, les larmes aux yeux, que son petit garçon, âgé de quatre ans, a disparu. On se met en campagne, une prime de \$500 est promise par le malheureux père, et tambourinée par tous les journaux. Grande émotion qui redouble le lendemain, quand on lit dans le *Richmond Ledger* une note mystérieuse reçue et annonçant à M. Sorel que son enfant ne lui serait rendu que moyennant \$20,000 déposées en un endroit indiqué.

Désespoir de M. Sorel qui, naturellement, ne peut payer cette somme.

"Deux pères de famille prirent aussitôt l'initiative d'une souscription. En un jour, on réunit une grande partie de la rançon demandée ; on espérait la compléter le lendemain, quand un nouvel avis du *Richmond Ledger* notifie que, vu le temps passé, la rançon de l'enfant était portée de \$20,000 à \$25,000.

"On juge si l'émotion publique augmenta. En même temps que les dollars pleuvaient à la souscription, on lançait de tous côtés le signalement de l'enfant, et des citoyens, policemen volontaires, se mettaient à sa recherche. Mais le lendemain, une autre note déclara qu'en présence de cela, la somme à payer serait portée à \$30,000, et que, faute de paiement dans les vingt-quatre heures, le père recevrait, comme premier avertissement, l'oreille droite de son fils !"

Là-dessus émeute. La foule va un peu casser les vitres du bureau de police. Quant à l'infortuné père, il reçoit le lendemain, dans un papier, l'oreille annoncée qu'il reconnaît tout de suite pour celle de son fils—bien que rien ne ressemble plus à une oreille qu'une autre oreille.

Dénouement du roman :

"Le lendemain, comme la foule se portait en masse chez le malheureux père, l'enfant apparut intact, sans une blessure. Il raconta que ce n'était pas à lui, mais à un cadavre, que l'oreille avait été coupée et qu'il avait, malgré la surveillance des ravisseurs, réussi à s'échapper.

"Le jeune Sorel devint l'objet de la curiosité publique. Un Barnum intelligent fit un traité avec le père pour l'exhiber en public moyennant un dollar par personne.

"Ils faisaient des recettes formidables quand, prenant sa revanche, la police prouva clairement que l'enfant n'avait jamais été enlevé, et que toute la comédie avait été conduite par le Barnum, d'accord avec le père, pour exciter l'émotion publique."

Progrès.

Un horloger américain vient d'importer en France des pendules pour aveugles ; ce sont des pendules bien curieuses, elles n'ont pas de cadran.

Un monsieur de Toulouse raconte à un monsieur de Marseille que les riverains de la Garonne ont tous des nez excessivement longs.

—Peuh !... fait le Marseillais... j'ai connu un négociant de la Cannebière qui avait le nez si long que quand il respirait une rose, il ne sentait l'odeur que le lendemain matin !

Encore bébé, l'inépuisable.

Sa mère, minaudant l'autre jour, disait :

—Je perds tous mes cheveux.

—Alors intervint bébé qui écoutait :

—Pourquoi que tu ne fermes pas à clef le tiroir où tu les mets ?

Quand on voyage en Egypte, les énormes crocodiles du Nil font une vive impression.

Quelqu'un demandait à un voyageur ce qui l'avait frappé dans le pays des Pharaons :

—C'est de voir, répondit-il, combien dans cette contrée les lézards ont eu de l'avancement !

Confidences masculines :

Deux amis, mariés depuis peu, pleurent réciproquement :

—Ma femme est tellement avare, dit l'un, qu'elle me reproche jusqu'à l'eau que je bois.

—La mienne est pire, répliqua l'autre— ivrogne fiéffé :—elle me reproche jusqu'à l'eau que je ne bois pas !

Un joli mot d'aveugle.

On lit l'écriteau suivant, suspendu à son cou :

Ayez pitié d'un pauvre aveugle, père de onze enfants.

Un monsieur s'approche, lui met deux sous dans la main et, d'un ton paternel :

—Onze enfants ! lui dit-il. Onze enfants, mon brave homme, ce n'est pas raisonnable.

Et le mendiant, avec souplesse :

—Qu'est-ce que vous voulez ? Quand on n'y voit pas clair !



CONVOI D'UN ENFANT EN FINLANDE

UNE CURIEUSE AVENTURE

Deux Anglais étant à dîner ensemble, l'un d'eux dit à l'autre qu'il arrivait de Strasbourg et qu'il y avait remarqué les fortifications considérables que les Allemands y avaient faites depuis que la ville leur appartenait. De ce sujet la conversation tomba sur la guerre Franco-Prussienne, et celui qui venait de Strasbourg dit à son ami :

—Vous savez que j'étais à Paris pendant la Commune, mais vous ne savez pas quelle étrange aventure il m'est arrivé.

—Qu'est-ce donc ? demanda son interlocuteur.

—Je vais vous la raconter. Vous savez que la maison de commerce dont je suis un des associés fait des affaires considérables avec plusieurs négociants français. Peu de temps après la fin du siège de Paris, je m'y rendis, et je n'avais été que huit ou dix jours dans la ville lorsqu'éclata l'insurrection qui eut pour résultat la Commune. Lorsque les troupes de Versailles se furent rendues maîtresses de Paris, des centaines de malheureux suspects furent fusillés, sans que l'on prit beaucoup de peine pour distinguer les innocents des coupables. Pendant plusieurs jours, il ne fut pas prudent de s'aventurer dans les rues ; enfin, je parvins à me rendre à la préfecture et j'obtins un sauf-conduit pour quitter la ville. Le lendemain soir, arrivé à la gare, je vis que chaque passeport était minutieusement examiné. Le mien, étant toutefois parfaitement en règle, on ne me fit subir qu'un court interrogatoire et on me permit de passer. Je pris un siège dans un coupé où se trouvait déjà une dame seule, habillée en grand deuil. Elle était grande et me parut belle femme. Je la saluai en entrant, ainsi que c'est l'usage en France, mais nous fûmes quelque temps sans dire un seul mot. Puis ma compagne de voyage tira sa montre. Une petite exclamation de contrariété lui échappa, et, se tournant de mon côté, elle me dit :

—Pardou, monsieur, pouvez-vous me dire quelle heure il est ? Je vois que ma montre s'est arrêtée.

—Il est exactement neuf heures et vingt minutes, madame.

Après une petite pause elle me dit :

—Monsieur est Anglais, n'est-ce pas ?

Moi qui ai la prétention d'avoir un bon accent français, je fus un peu choqué de ce qu'elle me prenait si vite pour un étranger. Sans rien répondre, je m'inclinai. Avec le tact d'une Française, ma compagne s'aperçut qu'elle avait blessé mon amour-propre, et elle se hâta d'ajouter :

—Monsieur parle notre langue admirablement bien, et son accent, s'il me permet de le dire, est tout à fait parisien. Ce n'est qu'une très légère différence d'intonation qui m'a fait croire qu'il n'était pas Français.

Je ne pus résister à ce gracieux compliment, et je lui répondis en souriant :

—Madame me flatte.

Nous demeurâmes quelques instants en silence, puis ma compagne me dit, un peu soudainement, à ce que je pensai :

—Monsieur, puis-je vous demander un service ?

—Si madame veut me dire, répondis-je, quel est ce service, je lui dirai s'il est en mon pouvoir de le lui rendre.

—C'est simplement, monsieur, que si le train arrête à quelque relais et que nous soyons interrogés, vous ayez la bonté de dire que je suis une dame de votre connaissance, et que je voyage avec vous.

—Mais, madame, voulus-je dire, très surpris ; mais elle m'interrompit en disant :

—Monsieur, n'ayez aucune crainte de vous compromettre en m'accordant ce que je vous demande. Ce service doit vous paraître étrange, je le comprends ; mais pour des raisons que je ne puis pas vous expliquer, il est important pour moi que l'on ne suppose pas que je voyage seule.

—Mais vous auriez voyagé seule si je n'étais, par hasard, entré dans ce compartiment, lui dis-je.

—C'est vrai, répondit-elle avec vivacité, c'est une grande chance pour moi d'avoir monsieur pour compagnon de route.

Je réfléchis un instant avant de lui parler encore, et je tâchai de deviner pour quels motifs cette belle dame me demandait un tel service. Elle avait l'air d'une femme énergique et déterminée, et il me parut possible qu'elle eût joué, pendant la Commune, un rôle qui la forçait de fuir à l'étranger.

Le hasard nous ayant réunis, l'idée lui était évidemment venue que si elle se faisait passer pour une dame voyageant en compagnie d'un Anglais, elle serait plus à l'abri des soupçons que si elle voyageait seule. Dans tous les cas, je ne crus pas courir de grands risques en lui rendant ce service, et je lui répondis :

—Je ferai ce que vous me demandez, madame, confiant en votre promesse que cela n'aura aucune fâcheuse conséquence pour moi.

—Je vous remercie infiniment de votre bonté, monsieur, me répondit-elle ; et nous demeurâmes en silence jusqu'à notre arrivée à la station.

Quand le train fut arrêté, je vis plusieurs hommes,

portant l'uniforme de la police française, qui visitaient tous les chars les uns après les autres, et qui interrogeaient les voyageurs. Comme ils approchaient du nôtre, ma belle compagne se jeta tout à coup sur le siège à côté du mien, passa un bras autour de mon cou et appuya amoureusement sa tête sur mon épaule. Je restai muet d'étonnement et d'indignation en voyant ce que je considérais une action très blâmable, et j'essayai de me délivrer de cette embarrassante étreinte, lorsque l'un des officiers de police s'approcha de la porte, et, voyant ce qu'il supposa être des témoignages d'affection entre la dame et moi, il me dit poliment, mais avec un sourire ironique :

—Pardou, monsieur. Ne vous dérangez pas.

Puis, se retournant vers ses compagnons, il ajouta :

—Celui que nous cherchons n'est sûrement pas ici.

C'était une jolie position pour un homme marié, un père de famille ! Aussitôt que le train se fut remis en marche, je m'écriai avec indignation :

—Je suis surpris de votre conduite, madame. Je me suis fié à votre promesse de ne pas me compromettre ; mais vous l'avez fait et gravement. Si ma femme apprend ce qui vient de se passer, jamais elle ne me le pardonnera.

—Monsieur est marié alors, me répondit-elle tranquillement, paraissant plutôt contente que honteuse.

—Oui, je le suis, répliquai-je brièvement.

—Monsieur, reprit ma compagne après un instant de silence et d'un ton très sérieux, je vous suis trop obligée pour vous laisser dans une erreur qui vous cause de l'inquiétude. Je puis vous donner une explication bien simple de ce qui vous paraît, à présent, une indiscrétion impardonnable.

—Vraiment !

—Oui. Convaincu que je parle à un homme d'honneur, à un *gentleman* incapable de me trahir, je vous avouerai franchement que je ne suis pas une femme, ainsi que vous le supposez.

—Pas une femme ! m'écriai-je avec un étonnement mêlé d'incrédulité.

—Non ! j'ai pris ce costume afin de m'échapper plus facilement de Paris. Voici, monsieur, en peu de mots, les circonstances : J'étais colonel d'un régiment d'infanterie sous la Commune, et quoique je n'aie pris aucune part aux excès qui l'ont dégradée, le seul fait d'avoir été à son service déciderait de mon sort si je tombais au pouvoir du gouvernement actuel. Depuis quelques jours, j'étais caché dans la maison de ma sœur. Ce matin, elle a demandé et obtenu un passeport l'autorisant à quitter la ville. Elle me l'a donné ; et avec cet habillement féminin j'ai réussi ce soir à tromper les autorités. L'attitude que je me suis permise avec vous et dont je vous demande pardon, a été une inspiration subite quand j'ai vu que les voyageurs étaient questionnés et examinés ; je pensai qu'elle éloignerait les soupçons. Jusqu'à présent, mon déguisement m'a bien servi ; et si vous voulez seulement me permettre d'être jusqu'à Calais, une dame voyageant sous votre escorte, j'espère que je me rendrai sain et sauf en Angleterre.

Je n'aimai pas du tout cette proposition. Elle pouvait avoir pour moi de graves conséquences, puisque si mon compagnon était arrêté, je serais accusé d'avoir favorisé l'évasion d'un communard. D'un autre côté, en refusant, je pouvais être la cause de la mort de ce pauvre garçon. Après quelques minutes de réflexion je lui dis :

—Si vous voulez me donner votre parole d'honneur que dans le cas où vous tomberiez au pouvoir des autorités, vous ne révélez pas, sous aucune circonstance, que votre véritable qualité m'était connue, je vous rendrai tous les services qui seront en mon pouvoir.

—C'est juste, me répondit-il ; et je vous donne ma parole comme Français et comme soldat que j'observerai les conditions que vous m'imposez.

Rien de plus ne fut dit sur ce sujet, et nous arrivâmes à Calais sans que rien nous eût causé de l'inquiétude. Après avoir été détenus un instant sur le quai pour l'examen de nos passeports, nous nous rendîmes à bord du bateau, mon compagnon s'appuyant affectueusement sur mon bras. Je fus grandement soulagé, et lui sans doute encore plus que moi, lorsqu'enfin le paquebot laissa la rive et commença la traversée. Quand nous fûmes arrivés à Douvres, l'ex-colonel, après m'avoir remercié chaleureusement du service que je lui avais rendu, me dit adieu, et je ne l'ai jamais revu.

La Consommation guérie.—Depuis 1870, le Dr Shearer a donné, par l'entremise de ce bureau, les moyens de guérison à des milliers de personnes affectées de cette maladie. La correspondance devenant trop volumineuse, j'ai dû lui venir en aide. Il a été obligé, par la suite, de l'abandonner complètement, et il m'a remis la recette de ce simple remède végétal, découvert par un missionnaire aux Indes, qui est si puissant à guérir la consommation, les bronchites, l'asthme, le catarrhe, les maux de gorge et autres maladies des poumons ; c'est aussi un remède certain contre la débilité générale. Ses propriétés curatives ont été prouvées dans des milliers de cas, et mû par le désir de soulager mes semblables affectés de ces maladies, je me fais un devoir de le faire connaître à tout le monde. Sur réception d'un timbre-poste et d'un numéro de ce journal, je vous enverrai à votre adresse, *franc de port*, la recette de ce remède avec toutes les descriptions, en français, en anglais et en allemand. — W. A. NOYES, 148, Power's Block, Rochester

UN NOTAIRE ASSASSIN

Voici, très certainement, une des plus stupides plaisanteries que l'on puisse faire.

* *

M. D... est un ancien notaire qui, avec sa cravate blanche, a gardé la morgue et la dignité professionnelles. Il n'a qu'un seul défaut, tout petit : il aime bien ce qui est bon. Que voulez-vous ? Les notaires dînent avec la noce après le contrat et dînent bien. M. D... en avait conservé l'habitude.

Or, il y a quelques jours, une main inconnue avait déposé chez lui, en son absence, une boîte de bonbons du plus appétissant aspect.

Pas de nom. Aucune indication. Rien qui pût faire savoir d'où venait la boîte. Mais les bonbons avaient un aspect si tentant !...

M. D... en croqua un, puis deux, puis un troisième. Ils étaient excellents. La moitié de la boîte y passa.

* *

Mais voilà que, tout à coup, un sentiment étrange envahit le notaire. Une formidable hilarité s'empara de lui. En voulant ouvrir sa fenêtre, il cassa une vitre, et cela le fit rire. Il culbota une étagère qui se brisa avec un grand bruit de porcelaines, et alors il se pâma.

Cela lui donna l'idée de casser autre chose, et, comme sa pendule l'agaçait, il arracha les aiguilles et le balancier. Mais comme elle faisait encore tic-tac, cela le mit en colère et il voulut la briser.

A ce moment arriva la gouvernante, attirée par le tapage et tout effarée. Elle voulut le retenir. Il la renversa et la foula aux pieds. Puis la colère l'envahissant, il se jeta au dehors, un couteau à la main, bousculant tout sur son passage, renversant avec une force irrésistible femmes et enfants, jusqu'à ce que lui-même, épuisé, tomba sans connaissance au coin d'une rue.

* *

Quand M. D... revint à lui, il était couché dans son lit. A son chevet, son médecin et la gouvernante guettaient avec anxiété la fin de son évanouissement.

—Il faut que je me lève, s'écria avec désespoir M. D... Il faut que j'aille chez le magistrat. J'ai déshonoré toute une carrière passée dans le notariat. J'ai assassiné !...

On eut toutes les peines du monde à détromper le pauvre homme. Le médecin lui fit connaître la vérité. Les bonbons qu'il avait reçus contenaient du haschisch. Le pauvre M. D... avait d'abord subi l'influence exhalante du narcotique, puis de l'hilarité il était passé à la fureur et à la prostration la plus complète. C'est pendant cette prostration que, dans des rêves extravagants, il avait cru tuer tout le monde. Il n'y avait de vrai que les dégâts commis chez lui, et un coup de poing en plein visage à sa gouvernante.

* *

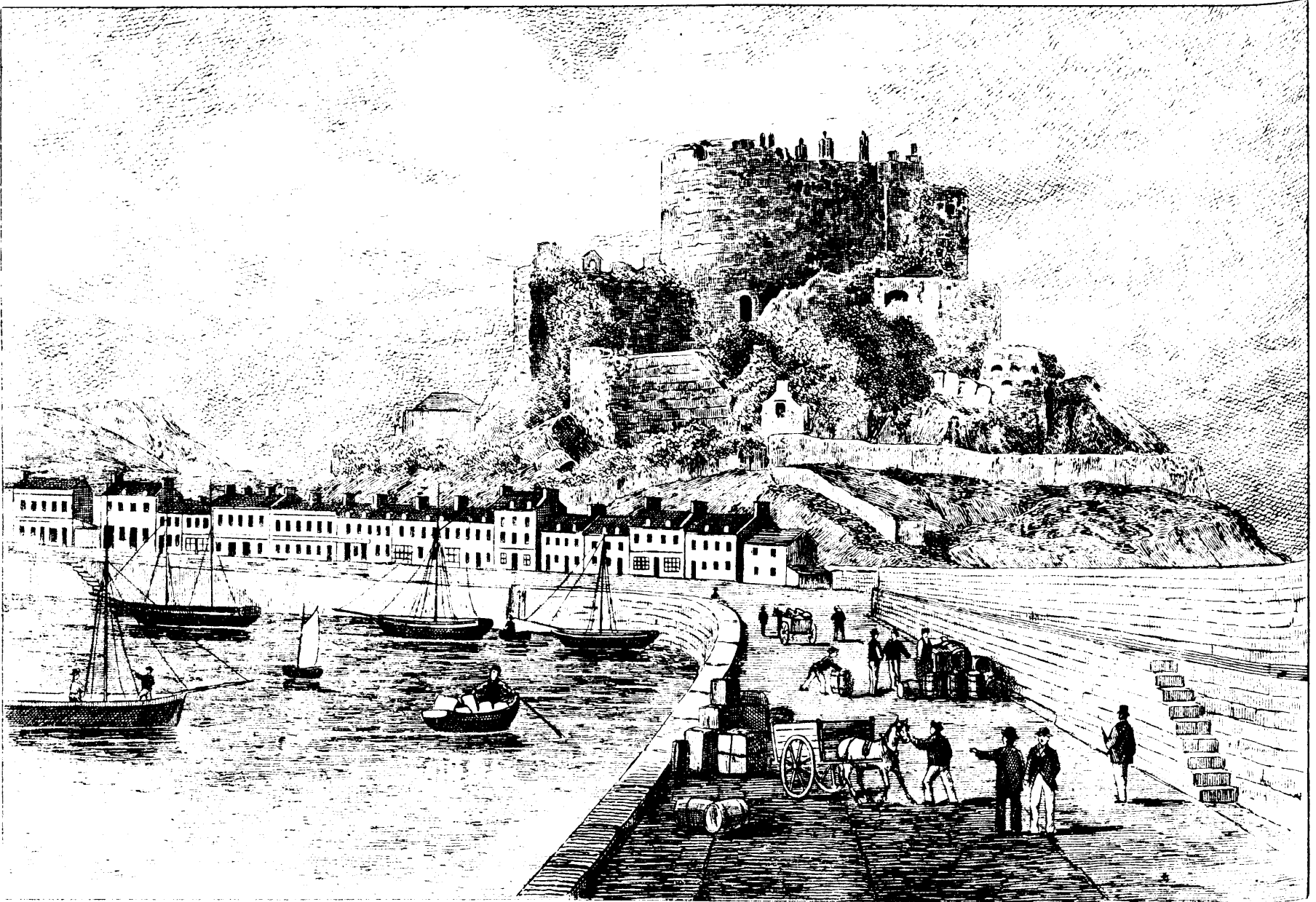
M. D... a repris l'estime de lui-même, mais il a porté plainte, et une enquête est ouverte par la police pour savoir quel peut être l'auteur de cette mauvaise plaisanterie, qui eût pu causer réellement les plus graves accidents et compromettre horriblement un notaire de bonnes mœurs.

\$200 de récompense.— Cette récompense sera payée à quiconque donnera des informations pour la découverte et la conviction des personnes vendant des Amers de Houblon falsifiés, contrefaits ou imités, ou toutes autres préparations avec le mot de *Houblon*, en vue de frauder le public. Les véritables *Amers de Houblon* ont une gerbe de houblon vert imprimée sur le blanc de l'étiquette, et sont les seuls purs et le meilleur remède contre les maladies du foie, des rognons et du système nerveux. Méfiez-vous de toutes les autres préparations annoncées dans les journaux comme étant les "Amers de Houblon." Quiconque débitant aucune contrefaçon sera poursuivi.—Compagnie manufacturière des Amers de Houblon, Rochester, N.-Y.

Mères ! Mères !! Mères !!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de *Sirope Calmant de Mme Winslow*. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui, ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et rend la santé. Les effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille.

Méfiez-vous de ces remèdes qui sont annoncés comme guérissant toutes les maladies du foie, des reins, des rognons et autres, car ils ne font que soulager pour quelque temps, tandis que les Amers de Houblon sont un remède certain et efficace ; leur effet est permanent.



LE CHÂTEAU MOUNT ORGUEIL DANS L'ILE DE JERSEY



L'INCENDIE DU CARRÉ VICTORIA, MONTRÉAL—VOIR "L'OPINION PUBLIQUE DU 15 JUIN

AGENTS DEMANDÉS

On demande deux hommes actifs pour agir comme agents de *L'Opinion Publique* en dehors de Montréal.

S'adresser au bureau, Nos 5 & 7, Rue Bleury, Montréal.

NOUVELLES DIVERSES

Guiteau, l'assassin du président Garfield, sera pendu demain matin.

On a fait à Ottawa une magnifique réception à Mgr Duhamel, à son retour de Rome, jeudi après-midi.

Madame Garfield, veuve de feu le président Garfield, reste avec un revenu annuel de près de \$20,000.

COMTÉ DE PORTNEUF.—Le Dr St. Georges a été élu dans ce comté par une majorité de 31 voix.

MM. L.-E.-N. Matte, M.B., et R.-S. Janson, M.B., ont été admis à la pratique de la médecine.

Mgr Jamot, vicaire apostolique du Canada Septentrional, est nommé premier évêque du diocèse de Peterborough, Ont.

M. Sbarbaro, professeur distingué de l'Université romaine, vient d'être condamné à un mois de prison pour avoir craché publiquement sur le ministre de l'Instruction publique, M. Bacelli, dont il croyait avoir à se plaindre.

Un enfant de onze ans, nommé Joseph Grippeaux, s'est fait tuer, à Green Bay, dans l'état du Wisconsin, par un arbre qui l'a écrasé en tombant, et que son père abattait pour lui procurer un nid d'oiseau qui était dans les branches.

NOMINATIONS.—M. Thomas Tremblay, instituteur de la Baie St-Paul, a été nommé inspecteur d'écoles pour le comté de Charlevoix.

M. Tremblay remplace M. Samuel Boivin. M. John Well a été nommé syndic pour Stoneham, dans le comté de Québec.

M. Eugène Casgrain, de l'Islet, est promu à la charge de membre du conseil de l'Agriculture de la province de Québec.

Notre distingué compatriote, M. Alfred Desève, est arrivé ces jours derniers à Montréal, pour se reposer un peu des triomphes artistiques qu'il a remportés aux Etats-Unis.

Dans toutes les villes où il a été appelé à jouer de son merveilleux instrument, il a obtenu les succès les plus éclatants et soulevé l'admiration de tous ceux qui ont eu la bonne fortune de l'entendre.

Les journaux américains sont remplis d'éloges à son égard, et tous l'invitent à revenir bientôt dans leur pays, leur donner encore une fois le plaisir de l'admirer.

Un des principaux officiers du gouvernement des Etats-Unis, bien connu pour ses ouvrages sur les *Vieilles Probabilités*, le professeur J.-H. Rice, météorologue de la vallée du Mississipi, connu surtout par ses contributions au *Monde Scientifique*, et qui jouit d'une réputation universelle, raconte que le lendemain d'une lecture qu'il a faite à Burlington, le 21 décembre dernier, il fut atteint subitement d'une névralgie, qui lui causa des douleurs atroces et l'empêchait presque de respirer. Le pouls, qui était de 80, baissa à 35. Le médecin appelé ne put rien faire. Après avoir souffert près de trois heures, il envoya chercher une bouteille d'*Huile de St. Jacob*, croyant qu'elle produirait les mêmes effets qu'il avait obtenus par son emploi pour les rhumatismes. Une heure après l'application il était parfaitement guéri; ce qui lui permit de prendre le train suivant pour aller lire dans une autre ville et continuer sa route jusqu'à St-Louis, qu'il habite.—*St. Louis Despatch.*

Les anciens Canadiens connaissaient l'efficacité de la Noix Longue à son état vert, comme purgatif et laxatif. mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix Longues de McGALE, reconnues aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.

Mariage

Le 12 courant, à St-François de Montmagny, C. A. Gauvreau, écrl., M.D., conduisait à l'autel Dlle Marie-Léonide Joncas, fille aînée du capitaine Luc Joncas. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Révd. M. Oliva, curé de la paroisse.

Entre philosophes qui rêvent après dîner, en fumant leur cigare :

—C'est ennuyeux de vieillir ! les facultés baissent !

—Mais non, regardez donc Chose !

—Eh bien ?

—Au collège, il était déjà bien bête. Il a maintenant cinquante ans passés et sa bêtise augmente tous les jours !

Une agréable définition de la franchise, par une femme :

La franchise consiste à dire carrément le mal qu'on pense de ses amis.

LES ÉCHECS

Montréal, 29 juin 1882.

Adressez les communications concernant ce département à O. TREMPÉ, 698, rue Saint-Bonaventure.

SOLUTIONS JUSTES :

No. 315. — MM. Georges Marchand, Saint-Jean, P. Q. ; V. Gagnon, S. Tudiou, Eusèbe J. Maurien, H. Lupien, Québec ; F. H. Gingras, Trois-Rivières ; Un ami, Saint-Hyacinthe ; E. Legault, Ottawa ; N. H. Guérin, M. Lafrenais, P. Fabien, L. Dargis, Montréal ; Un amateur, Terrebonne.

NOUVELLES.

Comme nous l'avons annoncé, le tournoi d'échecs de Vienne s'est terminé la semaine dernière. MM. Steinitz et Winawer sont *ex-æquo* pour le premier prix. M. Mason remporte le troisième. MM. Mackenzie et Zukertort sont aussi *ex-æquo* pour le quatrième prix, et le sixième a été gagné par M. Blackburne.

Le Président de la République française a bien voulu accorder de nouveau de magnifiques prix pour deux années consécutives, en vue de tournois nationaux, qui devront être joués au Cercle des Echecs de Paris. Nous pensons que le tournoi national de 1882 commencera le 1er novembre prochain.

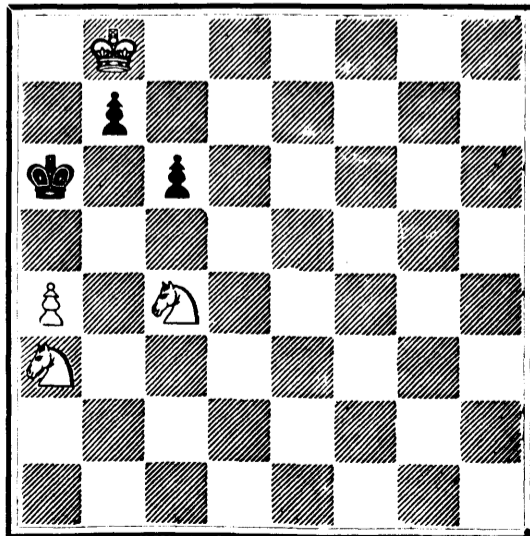
" LE JEU DES ÉCHECS EN EUROPE AU MOYEN AGE.—Tel est le titre d'un travail que publie la *Stratégie* et duquel nous détachons le paragraphe suivant :

" Jean de Galles (Johannes Gallensis), c'est-à-dire natif de Wales, en Angleterre. Ce savant, qui vivait à Paris vers 1260, a composé l'ouvrage intitulé : *Summa collationum ou Communiloquium*, dans lequel se trouve le passage suivant : " Le monde ressemble à un échiquier avec des cases blanches et noires," sur lequel les hommes comme les pièces du jeu d'échecs occupent diverses places. On sort les pièces d'un sac et on les place sur l'échiquier ; à la fin de la partie la même place les attend tous, hommes ou pièces, malgré les positions inégales qu'ils ont occupées pendant leur vie. De même que le Roi des Echecs peut être mis dans le sac plus bas que les autres pièces, les grands de la terre peuvent aller en enfer et les pauvres au ciel. Sur l'échiquier de la vie, le diable joue l'homme et lui dit Eschack (échec) ; l'âme de celui qui ne se convertit pas est prise avec math."

PROBLEME No. 316.

Composé par M. LÉON GUINET, France.

NOIRS.—3 pièces.



BLANCS.—4 pièces

Les Blancs jouent et font mat en 4 coups

SOLUTION.—No. 315.

Blancs.

- 1 R 5e F
- 2 Mat selon le coup des Noirs.

Noirs.

- 1 Ad libitum.



AVIS AUX ENTREPRENEURS

On recevra à ce Bureau, jusqu'à jeudi le 22me jour de JUIN courant à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et endossées " Soumission pour appareil de chauffage, Montréal, P. Q.," pour poser et compléter un appareil de chauffage dans la bâtisse du Revenu de l'Intérieur, Montréal, P. Q., suivant les plans et devis que l'on peut voir en s'adressant au bureau de A. Raza, Ecrl., architecte, Montréal, P. Q., ainsi qu'au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, le et après JEUDI le 8me jour de Juin courant.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leur soumission en considération que si elle est faite sur les formules fournies par ce Ministère, et signée de leur signature véritable.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, }
Ottawa, 6 Juin 1882.



CANAL MURRAY.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription " Soumission pour le Canal Murray," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, mardi le vingt-septième jour de juin prochain, pour la formation d'un canal devant relier les eaux supérieures de la Baie de Quinté avec le Havre de Presqu'île, sur le lac Ontario.

On pourra voir à ce bureau et à Brighton, une carte de l'endroit ainsi que les plans et devis des travaux à faire, dès et après jeudi le huitième jour de juin prochain ; on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumission.

Les entrepreneurs devront se rappeler que chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté pour la somme de \$3,000 ; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour l'exécution des travaux aux taux et prix offerts, et aux termes et conditions stipulés dans le devis.

Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Ce département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN, Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 22 mai 1882.-



NAVIGATION DE LA RIVIERE TRENT.

Canaux de Fenelon Falls, Rapides Buckhorn et Burleigh.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription " Soumission pour la navigation de la rivière Trent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest, mercredi, le cinquième jour de juillet prochain, pour la construction de deux écluses d'ascension, piliers de pont et autres travaux à Fenelon Falls ; aussi pour la construction d'une écluse aux Rapides Buckhorn, et pour la construction de trois écluses, une digue et piliers de pont aux Chutes Burleigh.

Les travaux à chacun de ces endroits seront adjugés séparément.

On pourra voir à ce bureau des cartes des différents endroits ainsi que les plans et devis des travaux à faire, dès et après mercredi, le vingt-neuvième jour de juin prochain ; on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumission. Semblable renseignement au sujet des travaux à faire à Fenelon Falls sera fourni à cet endroit-là, et quant à ceux de Buckhorn et Burleigh, on pourra obtenir ces renseignements au bureau de l'ingénieur local, Peterborough.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions pour les divers travaux devront être accompagnées d'un chèque de banque accepté, comme suit :

- Pour les travaux de Fenelon Falls..... \$1,000
- do Rapides Buckhorn..... 500
- do Chutes Burleigh..... 1,500

Et que ces diverses sommes seront confisquées si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour l'exécution des travaux aux taux et prix offerts, et aux termes et conditions stipulés dans le devis.

Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 22 mai 1882.

L'HUILE ST-JACOB

MARQUE DU COMMERCE



LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME,

La Névralgie, Sciaticque, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Medecines.

A. VOGELER & CIE., Baltimore, Md., U. S. A.



AVIS AUX ENTREPRENEURS

On recevra à ce bureau, jusqu'à VENDREDI le 7e jour de Juillet prochain, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour Quai à Phillipsburg," pour la construction d'un

QUAI A PHILLIPSBURG,

Comté de Missisquoi, P.Q., d'après le plan et le devis que l'on pourra voir, à commencer de Jeudi, le 15me jour de juin courant, en s'adressant à C. R. Cheeseman, Maire, Phillipsburg, de qui l'on pourra se procurer des formules de soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leur soumission en considération qu'en autant qu'elles seront faites sur les formules imprimées, fournies par le Ministère, que les blancs seront convenablement remplis et qu'elles seront signées par les soumissionnaires eux-mêmes.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq par cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce dernier, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 12 juin 1882.

A. BELANGER MEUBLES

PREMIERE CLASSE

Spécialité d'Ameublements de Salon

276 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

LA POUDRE ALLEMANDE

SURNOMMEE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS

ET NOT

Vendue chez tous les Epiciers respectables

BULLETIN MENSUEL

DU

Bureau de Poste de Montréal

JUN 1882

Table with columns: Distribué, DÉPÊCHES, Permes, A. M., P. M. Rows include destinations like Ontario et Etats de l'Ouest, Québec et Provinces Maritimes, etc.

(A) Sacs pour Char Palais ouverts jusqu'à 8.45 heures a.m. et 9.15 p.m. (B) Sacs pour Char Postal ouverts jusqu'à 9.00 heures p.m.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON, AVOCATS, No. 11, Cote de la Place-d'Armes. MONTREAL

ALEX. LACOSTE, C.R.L.L.D. BRN. GLOBENSKY, C.R. F. J. BISAILLON, B.C.L. T. BROSSEAU, L.L.B.

LORGE & CIE.

21, RUE SAINT-LAURENT

Tiennent une spécialité de Chapeaux de Soie de Feutre qu'ils fabriquent eux-mêmes.

70 CARTES DE VISITES avec votre nom. - En 10c caractères nouveaux, nouveaux genres, par des artistes: Bouquets, Oiseaux, Chromos, Paysages, etc., tous différents. Livre d'échantillons complet pour agents, 25c. Grande variété de Cartes d'Annonces. Diminution par le commerce et les imprimeurs. 100 Échantillons de Cartes d'Annonces de Fantaisie, 50c. Adresse: STEVENS & BROS., boîte 22, Northford Ct.,

LES PILULES GOLVIN ET LEUR IMITATION



On cherche à amener une confusion par une imitation grossière des Pilules Golvin. Toute boîte de Pilules qui ne serait pas conforme au modèle ci-contre devra être considérée comme une contrefaçon. De plus, chaque pilule porte imprimé le nom Golvin. Les Pilules de Golvin sont un puissant dépuratif du sang. Elles sont efficaces dans toutes les maladies; elles guérissent les Constipations les plus opiniâtres, les Rhumatismes, la Goutte, les Maladies de la peau, et particulièrement toutes les affections énumérées dans le Nouveau Guide de LA SANTE. En purifiant le sang, elles sont un préservatif des nombreuses maladies et les moindres malaises qu'amène le renouveau. Se vendent dans toutes les Pharmacies. Exiger avec chaque boîte le Nouveau Guide de la Santé. Toute communication relative à la Méthode dépurative, doit être adressée à M. GOLVIN, 50, rue Ollivier-de-Sarres, Paris. A Montréal, LAVIOLETTE & NELSON.

Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien

La COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN offre à vendre des terres dans la FERTILE CONTRÉE de Manitoba et le Territoire du Nord-Ouest, moyennant certaines conditions de culture, à raison de

\$2.50 L'ACRE

Le prix d'achat est payable un sixième comptant et la balance en cinq versements annuel avec intérêt à six pour cent.

UNE REMISE DE \$1.25 L'ACRE

est allouée pour la culture, tel que décrit dans les règlements agraires de la Compagnie.

LES TITRES DE PROPRIÉTÉS

de la Compagnie, que l'on peut se procurer dans toutes les agences de la Banque de Montréal, et dans les autres institutions financières du Canada, seront

RECUS A DIX POUR CENT DE PRIME

sur leur valeur au pair, plus les intérêts composés, pour et en paiement du prix d'achat, diminuant d'autant par conséquent le prix de la terre pour l'acheteur.

Des conditions spéciales seront faites aux compagnies d'émigration et d'agriculture. Pour copie des règlements agraires et autres détails, s'adresser au commissaire des terres de la compagnie, JOHN McTAVISH, à Winnipeg, ou au soussigné,

(Par ordre des directeurs.) MONTREAL, 1er Décembre 1881.

CHARLES DRINKWATER, Secrétaire.



CANAL WELLAND

Avis aux Entrepreneurs

DES soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription: "Soumission pour le Canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Est et de l'Ouest, MARDI, le 11e jour de JUILLET prochain, pour certains changements à faire à l'écluse No. 2, sur la ligne de l'ancien Canal Welland, et l'agrandissement de la dite écluse.

On pourra voir une carte de l'endroit ainsi que les plans et devis des travaux à faire, à ce bureau et au bureau de l'ingénieur local, Thorold, dès et après MARDI le 27e jour de JUN prochain; l'on pourra aussi obtenir des formules imprimées de soumission.

Les entrepreneurs devront se rappeler que chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté pour la somme de \$1,500; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour l'exécution des travaux aux taux et prix offerts, et aux termes et conditions stipulés dans le devis.

Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux, Ottawa, 22 mai 1882.

LA COMPAGNIE LITHOGRAPHIQUE - BURLAND (LIMITÉE)

CAPITAL \$200,000

ELECTROTYPEURS, LITHOGRAPHES,

IMPRIMEURS,

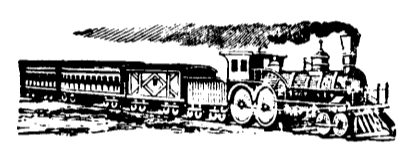
GRAVEURS,

EDITEURS,

ETC., ETC.

3, 5, 7, 9 & 11, RUE BLEURY MONTREAL

Cette compagnie, possédant un capital plus élevé qu'aucune autre Compagnie Lithographique du Canada, se trouve par sa position financière et le matériel considérable qu'elle possède, capable d'entreprendre l'exécution de toutes espèces d'ouvrages dans les diverses branches d'industrie qu'elle exploite. Un personnel considérable d'artistes lui permet de garantir la qualité de ses ouvrages.



Chemin de Fer Intercolonial

1881-Arrangements d'Ete-1882

A partir du 1er JUN 1882, les trains directs à Passagers partiront tous les jours (Dimanches exceptés), comme suit:

Table with columns: Part de, Arrive à, destinations like Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles, Rimouski, Campbellton, Dalhousie, Bathurst, New-Castle, Moncton, Saint-Jean, Halifax.

Ces trains viennent en connexion à la Pointe-Lévis avec les trains du Grand-Tronc partant de Montréal à 10 heures p.m., et à Campbellton avec le steamer "St-Lawrence," partant les mercredis et samedis pour Gaspé, Percé, Passébiac, etc.

Les trains pour Halifax et St-Jean vont directement à leur destination le dimanche.

Le char Pullman qui part de Montréal le Lundi, le Mercredi et le Vendredi, va directement à Halifax, et celui qui part le Mardi, le Jeudi et le Samedi, va directement à St-Jean.

Des BILLETS D'EXCURSION A PRIX RÉDUITS, par chemin de fer et par steamer, peuvent être obtenus pour tous les points du bas du fleuve Saint-Laurent, Macapédia, Rasticoche, Baie des Chaleurs, Gaspé, Ile du Prince Edouard et tous les points des Provinces Maritimes.

Pour ce qui regarde les prix de passage, le taux du fret, les arrangements des convois, etc., des informations complètes seront données par

G. W. ROBINSON, Agent des Passagers et du fret pour la division de l'Est, No. 136, rue Saint-Jacques (en face du Saint-Lawrence Hall) Montréal.

D. POTTINGER, Surintendant-en-Chef, Moncton, N.-B., 1er juin, 1882.-52 f.

MOUSSEAU, ARCHAMBAULT & MONK AVOCATS,

No. 7, RUE ST-JACQUES (AU SECOND) MONTREAL

Hon. J. A. MOUSSEAU, J. L. ARCHAMBAULT, B.C.L. C.R. et M.P., Sec. d'Etat. F. D. MONK, B.C.L.

"L'OPINION PUBLIQUE"

On peut s'abonner pour 6 mois ou un an en s'adressant au No. 7, de la rue Bleury. La nouvelle administration a fait un choix de collaborateurs recrutés dans tout ce que la Province a de meilleur comme écrivains. L'abonnement n'est que de \$3.00 par an.